## DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune de ROYAN

Objet

ST/87.54

APPEL D'OFFRES RESTREINT
POUR LA CONSTRUCTION
DU CENTRE REGIONAL
DE TENNIS.

DATE DE CONVOCATION

5 mai

DATE D'AFFICHAGE

5 mai

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 24

Nombre de votants 32

...ANIMITE

# Extrait du Registre des Préliparmiones

DU CONSEIL MUNICIPAL

01. JUIN 1987

COMMUNE DE COPHICATION LOI Nº 82213

L'As mil neuf cent quatra vingt sept

te 15 mai 1987

17 houres 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sons la présidence de M. de LIPKDISK!

BENDIT - BIROLLEAU - COUNIL - LACOTTE - LAPERCHE - MARCONI MONNARD - PAPEAU - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS MMES LAFAYE - BUCHET - BARRAUD-DUCHERON - CENAC - DEVIGNE FONTAN - JEAN

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

M. FABER par M. Le MAIRE

M. BUSSEREAU par M. BENOIT

M. BARBAT par M. THOMAS ADSENTS M. BERNARD par Mme BUCHET Mme DE GAYE par Mme LAFAYE Mme GAUDIN par M. MARCODNI

M. LE GUEUT par M. MONNARD

MM GEOFFROY - CANDAU

Pime DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. la Rapporteur expose :

Le permis de construire relatif à la création du Centre régional de tennis ayant été délivré le ? Avril 1987, il convient de procéder à la consultation des entreprises pour la réalisation de cette opération.

Du fait de l'importance de l'opération, le Code des Marchés Publics nous oblige à procéder à un appel d'offres au niveau européen.

Les travaux se décomposent en deux tranches :

- une première tranche concernant les travaux de démolition, les terrassements généraux, la construction des bâtiments et du Club. Cette tranche ferme est estimée à 10 millions de F. H.T. dont 9.313.587F. sont prévus par le plan de financement. - une trarche conditionnelle concernant l'aménagement intérieur du bâtiment de service, l'aménagement extérieur des courts de tennis et la réalisation court central.

Cette deuxième tranche n'est à ce jour pas financée mais le fait de le prévoir au niveau de l'appel d'offres évitera par la suite de recourir à une nouvelle procédure.

## Les travaux se décomposent en 15 lots :

Nº 1 : démolitions, terrassements, V.R.D.

Nº 2 : gros-oeuvre

Nº 3 : étanchéité, couvertures tuiles

N° 4 : charpente bois lameilé collé et couverture

Nº 5 : menuiserie extérieure alu, vitrerie et protection solaire

Nº 6 : menuiserie bois, cloison sèche

Nº 7 : plomberie sanitaire

Nº 8 : électricité, chauffage électrique

Nº 9 : revêtements collés

Nº 10 : revêtements sols scellés

Nº 11 : peinture, revêtements muraux

Nº 12 : serrurerie

Nº 13 : aménagement courts de tennis

Nº 14 : espaces verts Nº 15 : traitement d'air.

La consultation est un appel d'offres restreint conformément aux articles 295 à 300 du Code des marchés publics.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le députémaire à procéder à la dévolution des travaux par voie d'appel d'offres restreint par lots séparés.

#### LE CONSETT MUNICIPAL

Ouī l'exposé de M. le Rapporteur,

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le député-maire ou M. le Premier Adjoint agisant par délégation à procéder à la dévolution des travaux de construction du Centre Régional de Tennis par voie d'appel d'offres restreint par lots séparés, en application des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

La Commission d'ouverture des plis étant définie par délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 1986.

### le mode de financement est le suivant :

Ligue de Tennis (emprunt)	1.400.000F.
F.N.D.S. (Fonds National de	+ can agen
Développement du Sport)	1,890,000F.
Fonds propres à la Ligue	311.316F.
F.F.T.	, 402.273F.
Conseil Régional	2.000.000F.
Conseil Général	2.000.000F.
Ville de ROYAN	2.000.000F.

TOTAL

9.313.587F.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits ont signé au registre MM. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME Pr le Député-Maire L'Adjoint délégué, Y. TAP.

îlégué, \_\_\_